

AFP R486 / Initial ou Personnel expérimenté FORMATION NACELLE

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir une Attestation de Certification Professionnelle à la conduite en sécurité (AFP).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Être capable :

- D'appliquer la réglementation R486,
- D'appliquer les consignes de sécurité,
- D'effectuer l'entretien courant,
- De manipuler la nacelle en toute sécurité.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire

Partie pratique : si formation initiale

- Mise en situation en groupe.
- Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.
- Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Tests Théoriques et Pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à conduire une nacelle de la R486.

DUREE : 1 à 2 jours *

**En fonction du niveau de pratique*

DATES :

Sessions intra : A définir

Sessions inter : Voir Calendrier

HORAIRES : A définir

LIEU : Sur site *

La structure s'engage à fournir du matériel conforme à la réglementation

EFFECTIF :

Sur site : 6 personnes

COÛT (non assujetti à la TVA)

Intra : Nous consulter

Inter : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



PRE-REQUIS :

- Être apte médicalement
- Être âgé de plus de 18 ans
- Avoir son équipement de protection individuelle

RECYCLAGE : Recyclage préconisé tous les 5 ans

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéo-projecteur, PC, paperboard
- Aire d'évolution et nacelle conforme à la réglementation

ENCADREMENT :

La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience de formations dans ce domaine et de testeurs certifiés CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite en sécurité du et des engin(s) de chantier. L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Formation organisée en petits groupes permettant un temps de pratique suffisant
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser une nacelle doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1- Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire
- 2- Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- 3- Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées
- 4- Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

PROGRAMME :

THEORIE

Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur,
- Rôle de l'Assurance Maladie (Dispositif CACES®),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels,
- Port des EPI.

La technologie de la PEMP

- Les différentes sources d'énergie des PEMP,
- Connaissance des données techniques et mécaniques des PEMP,
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP,
- Les dispositifs de sécurité Le centre de gravité – Polygone de sustentation,
- La maintenance - Consignes d'entretien.

La sécurité

- La sécurité dans l'entreprise,
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie,
- L'identification des pictogrammes,
- Les règles particulières applicables à la conduite des PEMP,
- Rôle de l'accompagnant,
- Balisage de la zone de travail,
- Vérifications journalières.

PRATIQUE SI FORMATION INITIALE

La pratique et le contrôle des connaissances

- Prise de poste et vérifications,
- Conduite et manœuvres,
- Les manipulations spéciales,
- Fin de poste,
- Opérations d'entretien quotidien, maintenance.

TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance). **Bilan de fin de formation**

Mis à jour le 20 mars 2023